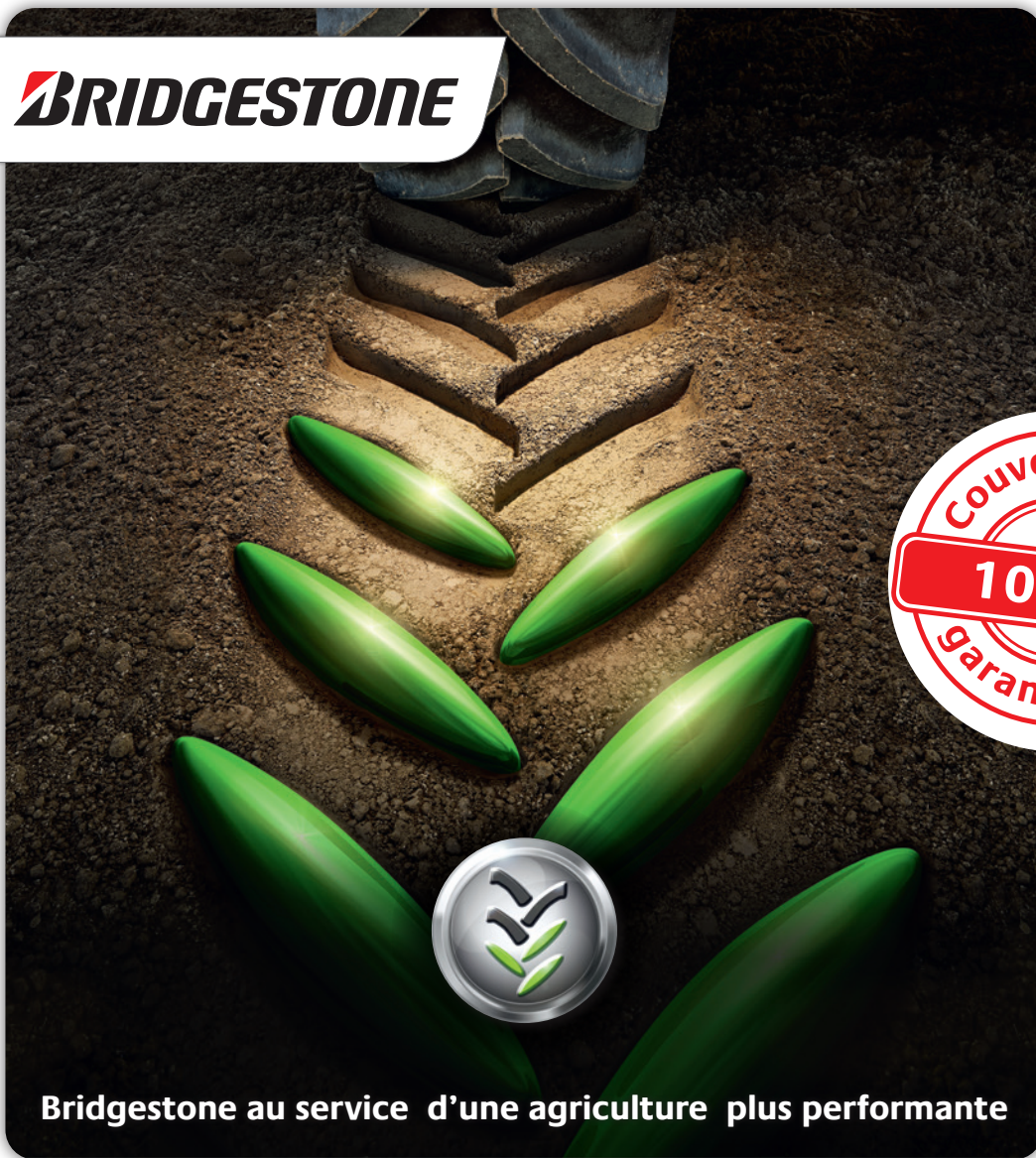




BRIDGESTONE



Bridgestone au service d'une agriculture plus performante



Firestone

Vous ne cultivez jamais seul



Chez Bridgestone et Firestone, servir nos clients en leur offrant la meilleure qualité possible est à la fois notre héritage et notre mission. Les roues motrices radial agricoles Bridgestone et Firestone sont conçues pour optimiser votre exploitation agricole. Bridgestone et Firestone sont heureux d'offrir une garantie de longue durée, de 10 ans, sur ses gammes roues motrices radial agricoles*, à la hauteur de la confiance que vous nous accordez.

À partir de la date d'achat. | Sur les défauts de matériaux ou de fabrication. | Valeur élevée de vos pneus à long terme. | Jusqu'au remplacement par un pneu neuf.

* Hors gamme agro-industriel et industriel R8000 UTILITY et Duraforce UTILITY.

GARANTIE BRIDGESTONE ET FIRESTONE DE 10 ANS SUR LES PNEUS AGRICOLES

Cette garantie est valable pour tous les achats en roues motrices radial agricoles Bridgestone et/ou Firestone, à compte du 1^{er} Janvier 2021, et pour tout pneu produit après Janvier 2018.

Cette garantie ne s'applique pas aux produits qui ont été achetés d'occasion, ou qui ont été réparés, recrusés ou rechapés.

Toute réclamation liée à des défaillances du produit qui le rendent inutilisable en raison d'un défaut de matériau ou de fabrication, donnera lieu à une expertise technique par le personnel technique de Bridgestone Europe NV/SA succursale France ou les représentants autorisés, qui rendront leur décision finale quant à savoir si le produit est défectueux, inutilisable ou non.

Chaque fois que Bridgestone Europe NV/SA succursale France accepte la réclamation, elle offre, à sa propre discrétion, l'un des recours exclusifs suivants :

- Remplacement du produit concerné par un produit similaire Bridgestone ou Firestone, ou par le produit Bridgestone ou Firestone le plus proche disponible.
- Une réduction appropriée pour l'achat d'un nouveau produit Bridgestone ou Firestone, dont le montant est déterminé exclusivement par Bridgestone Europe NV/SA succursale France sur la base de l'expertise technique, puis versée à la société Allopneus au bénéfice de l'utilisateur.
- Garantie réservée exclusivement aux professionnels.

Est exclue de cette garantie, toute réclamation liée à des défaillances du produit non dues à des défauts de matériaux et de fabrication, y compris, mais sans s'y limiter, les défaillances qui sont la conséquence de :

- D'une utilisation ou d'un fonctionnement incorrect (c'est-à-dire non conforme à leur utilisation normale) : pression de gonflage incorrecte, surcharge, glissement du pneu/de la jante, utilisation d'une jante incorrecte, endommagement de la chaîne du pneu, mauvaise utilisation, mauvaise application, négligence ou altération du pneu ;
- Mauvais entretien : défaut de permutation des pneus selon les recommandations du constructeur du véhicule, mauvais alignement des roues, usure des éléments de suspension, montage ou démontage incorrect des pneus, déséquilibre de l'ensemble pneu/jante, sous-gonflage, roulage à plat ;
- Stockage incorrect après la livraison au concessionnaire, en contradiction avec les « conditions » de stockage publiées sur le site web de Bridgestone [https://www.bridgestone-agriculture.eu/ \[1\]](https://www.bridgestone-agriculture.eu/) ou qui peuvent être obtenues d'une autre manière auprès de Bridgestone Europe NV/SA succursale France. Par exemple, si les pneus n'ont pas été stockés à l'abri de la lumière, de conditions climatiques défavorables ou de contaminants ;
- Dommages causés par les dangers de la route, y compris, sans limitation : crevaison, coupure, rupture par impact, pénétration de pierres, contusions, gonflement, accroc, etc. Dommages causés par les chaumes, déchirure ou morceau dans la bande de roulement, les crampons, le flanc ou l'épaulement ;
- Dommages dus à l'influence du véhicule, y compris : freins ou amortisseurs défectueux, exposition à l'huile ou à des produits chimiques, incendie ou autre chaleur générée de l'extérieur, eau ou autre matériau ;
- Altération intentionnelle de l'apparence ou des caractéristiques physiques du pneu ;
- Dommages causés par des travaux de terrassement, d'exploitation de carrières ou de mines ;
- Cette garantie ne s'applique pas sur les pneus diagonaux et sur les pneus agro-industriel (R8000 Utility et Duraforce Utility).

Cette politique de garantie s'applique aux achats effectués par tout acheteur professionnel de pneus neufs à partir du 1^{er} janvier 2021, auprès d'un des revendeurs partenaires de Bridgestone Europe NV/SA succursale France, et peut être modifiée à tout moment par tout moyen de communication, y compris par affichage sur le site internet de Bridgestone. Cette politique de garantie remplace toute politique de garantie émise à une date antérieure.

Pour plus d'informations, veuillez contacter un représentant commercial Bridgestone.